

Les tensions perdurent au sein du conseil municipal

Après son report, mardi soir, faute de quorum, les élus de Saint-Prest se sont à nouveau réunis, samedi matin, afin de voter les quatre délibérations à l'ordre du jour. « Nous aurions pu nous passer de cette nouvelle séance », entame Robert Baldo, le maire.

L'approbation du procès-verbal du 4 juin a fait réagir la conseillère d'opposition Nathalie Fortin-Jouannet : « L'intervention de Marc York sur les procurations n'est pas retranscrite dans le procès-verbal ». « La séance n'était pas ouverte », a rétorqué Serge Dané, adjoint au maire. Nathalie Fortin-Jouannet d'ajouter : « Il manque également, sur une délibération, la 2^e intervention de Jacques Goupil ». Virginie De Gryse, conseillère de la majorité, a également souligné une erreur, avant de demander si les comptes rendus étaient relus. Le procès-verbal est approuvé, moins 4 voix contre et 3 abstentions.

À l'unanimité, les élus ont approuvé les dénominations des voies pour la phase 1 du futur lotissement des Pommiers. La voie desservant le lot 1 dédié aux logements locatifs sociaux s'appellera "Clos des Papillons", celle



CONSEIL. La séance de conseil municipal a, encore une fois, suscité de vifs échanges entre la majorité et l'opposition.

desservant les lots 2 à 5 "Clos des Libellules", les lots 6 à 9 "Clos des Violettes" et les lots 11 à 13 "Clos des Bleuets".

Publicité

Suite au transfert de compétence aux maires de la police de la publicité sur leur territoire, Chartres Métropole propose à ses communes membres de les accompagner, gratuitement, via son service d'instruction des publicités. « En quoi consiste la police des enseignes ? Est-ce que les décorations de Noël dans les commerces sont concernées ? », questionne Nathalie Fortin-Jouannet. Sarah Charré, adjointe au maire,

explique que « le maire avait déjà cette compétence, mais c'était instruit par la préfecture. Le seul changement est, désormais, l'instruction des dossiers par Chartres Métropole. Effectivement, pour les décorations de Noël, il faudra effectuer des demandes ». L'élue d'opposition demande si les panneaux contre l'A154 seront autorisés, certains étant sur le domaine public. « Cela ne changera rien, ils ont toujours été acceptés », défend Sarah Charré. Et Robert Baldo d'ajouter : « Nous aussi, nous sommes contre l'A154. » Moins deux abstentions, la signature d'une convention avec Chartres

Métropole est approuvée.

En fin de séance, Nathalie Fortin-Jouannet demande quelle est la délibération qui a sollicité ce conseil exceptionnel. « Il s'agissait de la dénomination des voies au futur lotissement.

Les concessionnaires en ont besoin pour la planification des travaux », répond Sarah Charré.

Candidate

Le ton est ensuite monté entre les deux élues. « Vous m'en voulez par rapport à ce qui s'est passé mardi (*report du conseil, NDLR*). C'est à la majorité d'avoir la capacité de réunir son quorum. Je suis venue au conseil mais je ne suis pas rentrée dans la salle par simple contestation. Ça suffit que le maire et ses adjoints prennent des décisions unilatéralement et hors cadre », s'est insurgée l'élue d'opposition.

« Ça suffit ! Et vous n'avez rien proposé depuis le début du mandat », s'est exclamé le maire, et Sarah Charré de rétorquer à son

opposante : « Inutile de crier. La différence entre vous et nous, c'est que nous, nous sommes dans l'action... On n'est pas dans le show médiatique préélectoral. Dites-le que vous vous présentez en 2026 ». « Oui, et tout le monde le sait, je n'ai pas besoin de faire le buzz », s'est défendue Nathalie Fortin-Jouannet. ■

INFO PLUS

Emplois. Suite au départ à la retraite de 2 agents du service périscolaire, et pour élargir la possibilité de recrutement sur des postes à pourvoir, les élus ont approuvé, à l'unanimité, la création de trois emplois permanents à temps complet.

De possibles cessions de commerces

En réponse à l'interrogation de la conseillère Virginie De Gryse, en fin de conseil, sur le devenir de la boulangerie, Serge Dané, adjoint, a précisé qu'« aujourd'hui, la boulangerie poursuit son activité. Le commerçant nous a assuré que c'était mieux, depuis quelque temps, et qu'il avertirait la commune afin que nous puissions nous retourner ». Nathalie Fortin-Jouannet a ajouté qu'« il n'y a pas que lui qui veut fermer. Il y a un besoin de soutien et d'aller voir les commerçants ». « On en a

bien conscience, on va les voir, on parle avec eux, a répondu Sarah Charré, adjointe. On fait ce qui est possible pour les aider. Effectivement la boucherie souhaite vendre ». Sandrine Cruchaudet, conseillère, a confirmé aux élus qu'une décision du tribunal de commerce a placé, au mois de juillet 2024, la boulangerie en liquidation judiciaire. « Il y aura probablement une reprise par la boulangerie de Jouy », a-t-elle ajouté. Une information reprise par l'adjointe au maire.